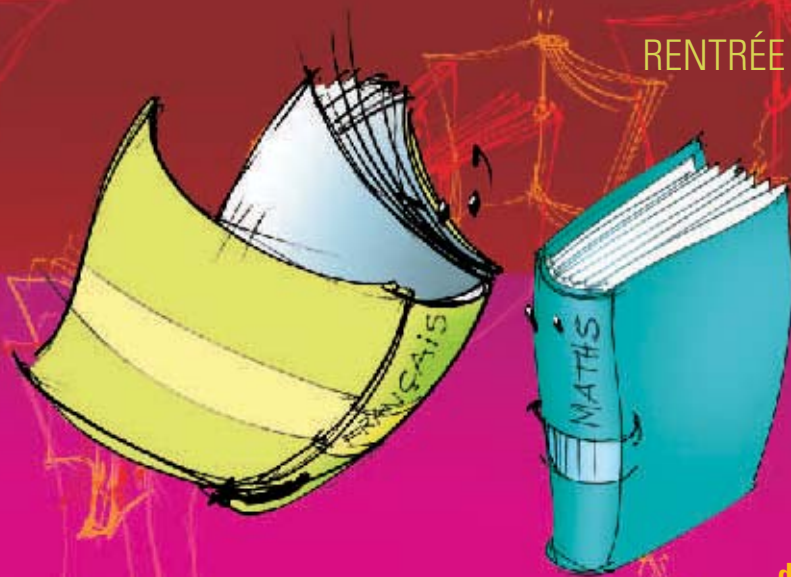


lycéens-apprentis

RENTRÉE 2005



Le Conseil régional
poursuit la mise
en place de
la gratuité
des manuels scolaires

manuels scolaires
gratuité
égalité



chiffres clés

362 établissements
d'enseignement général,
technologique, professionnel,
agricole, maritime et adapté

Lycées et apprentis
en Pays de la Loire

58 centres de formation
d'apprentis

le rôle du Conseil régional

- Construction, équipement, fonctionnement, accueil, restauration, hébergement et entretien général et technique des lycées
- Apprentissage : fonctionnement et équipement des centres de Formations d'apprentis
- Aides aux familles
- Actions éducatives
- Aides aux employeurs d'apprentis

les bonnes adresses de la Région

www.paysdelaloire.fr

www.mefomeroig

www.passculturesport.com

La gratuité des man

Comment ?

Un système de prêts
aux élèves géré par
les établissements scolaires,
avec une aide forfaitaire :
150 € par élève pour
l'enseignement général
et technologique,
115 € par élève pour
l'enseignement professionnel
et l'apprentissage.

Budget total : 20,9 M €

manuels scolaires gratuité égalité

Manuels scolaires en bref

Pour qui ?

Tous les élèves des lycées publics et privés sous contrat d'association, des établissements régionaux d'enseignement adapté et des maisons familiales rurales, relevant de l'Éducation nationale, de l'enseignement agricole et de l'enseignement maritime ; tous les jeunes des centres de formation d'apprentis..

Quand ?

Tous les lycéens et apprentis ligériens bénéficieront en 2006 de la gratuité des manuels scolaires.

Cette mesure s'est mise en place sur trois années.

Rentrée 2004 : plus de 50 000 élèves

- les lycéens de terminale de l'enseignement général et technologique, et de première et terminale de bac professionnel, brevet professionnel, mention complémentaire et certificats spécialisés,
- Les apprentis de terminale de CAP, BEP, bac professionnel, mention complémentaire et certificats spécialisés.

Rentrée 2005 : plus de 77 000 élèves

- les lycéens de première de l'enseignement général et technologique, les CAP et les BEP tous niveaux, ainsi que les 4^e et 3^e technologiques, agricoles et professionnelles,
- les apprentis en première année de CAP, BEP, bac professionnel, brevet professionnel.

Rentrée 2006

- les lycéens de seconde de l'enseignement général et technologique.

Un grand pas vers l'égalité et vers la gratuité de l'enseignement

Mesure prioritaire dans le programme du nouveau Conseil régional, la gratuité des manuels scolaires a été appliquée dès septembre 2004 pour les 55 000 élèves de terminales. Echelonnée sur trois ans, elle bénéficiera, à la rentrée 2006, à tous les lycéens et apprentis en Pays de la Loire, qu'ils soient issus de l'enseignement public ou privé.

Pour cette rentrée 2005, plus de 77 000 nouveaux élèves bénéficient de cette mesure. Il s'agit des premières de l'enseignement général et technologique, les CAP et les BEP tous niveaux, les 4e et 3e technologiques, agricoles et professionnelles, ainsi que les apprentis en première année de CAP, BEP, bac professionnel, brevet professionnel.

Afin que cette mesure soit mise en œuvre au plus près des besoins, donc le plus efficacement, nous avons choisi de confier aux établissements le soin de gérer eux-mêmes l'achat, la distribution et la reprise des manuels. Je tiens à saluer tout particulièrement l'investissement des communautés scolaires dans la mise en œuvre de ce dispositif financé par le Conseil régional.

La gratuité des manuels scolaires est essentielle. Elle participe à l'égal accès de tous à l'éducation tout en allégeant le poids des dépenses scolaires sur le budget des familles. De l'école au lycée, les élèves doivent pouvoir bénéficier de livres sans bourse délier, répondant ainsi à l'idéal républicain de gratuité de l'enseignement et d'égal accès à l'éducation.